
REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS ET REBOISEMENTS

(article L. 126-1 et suivants du Code Rural)

DECLARATION PREALABLE

A LA PLANTATION OU REPLANTATION D'ESSENCES FORESTIERES

présentée en application des articles L. 126-1 et R. 126-8 du code rural

1 – DESIGNATION DU DECLARANT

NOM Prénom : (1)	VIALTRIN Blandine
Adresse : Téléphone : (2) courriel : (2)	746 Route de la Croix Berthier Vitry - les - cluny 71250 La Vigneuse sur Fregande
Représentant du déclarant dans le département de la situation du boisement ou reboisement projeté si différent du déclarant :	
NOM Prénom : (1)	
Adresse : Téléphone : (2) courriel : (2)	
(1) Ecrire le NOM en MAJUSCULES. Pour les sociétés faire suivre du nom et de la qualité du signataire (2) Facultatif	

NOTA : Adresser la déclaration (en deux exemplaires) par envoi postal, télématique ou informatique certifiant la date d'envoi, **accompagnée d'un plan cadastral** à :

Département de Saône-et-Loire
Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé
CS 70126
71026 MACON CEDEX 9

Si le déclarant n'a pas reçu de notification de l'opposition dans un délai de 2 mois, après réception de sa déclaration complète au Conseil départemental, le déclarant peut procéder aux plantations et semis aux conditions précisées dans l'imprimé.

2 – SITUATION DE LA PLANTATION OU DE LA REPLANTATION PROJETEE

(un imprimé par commune)

Département de situation : Saône-et-Loire					Commune de situation : <i>Saint André le Desert 71220</i>		
Parcelle		Type de propriété	Superficie (ha)		Année de plantation	Observations	
Section	Numéro	(1)	Totale	A planter (2)		Densité	Essences utilisées pour la plantation
<i>C</i>	<i>83</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>0,1455</i>		<i>Hiver 2023-24</i>	<i>500/ha</i>	<i>Mélange de chêne d'Amérique et sessile</i>

3 – TRAVAUX PROJETES

Distance de la plantation aux fonds voisins : <i>Suivant la réglementation.</i> <i>A au moins 6 m des voisins.</i>	
Description sommaire des travaux : <i>Plantation manuelle, aucune utilisation de produit phytosanitaire.</i> (indiquer en particulier les traitements chimiques)	

je soussigné, Mme. Blaudine VALTEIN déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la présente demande.

A Vitry le 23/04/2023

Signature,

Blaudine Valteïn

(1) Propriétaire, nu-propriétaire, usufruitier, indivision ...

(2) L'imprimé doit être accompagné d'un plan cadastral. Cet extrait est annoté, par les soins du déclarant, des limites de la zone à boiser ou reboiser. Application de la réglementation des boisements selon l'article L. 126-1-1° du code rural.

+++++

Avis du Maire

Avis du maire : Favorable.

A ST ANDRE LE DESERT, le 28/04/23

Signature et cachet



Compte rendu de reconnaissance

L'agent _____ soussigné a procédé le _____

à la reconnaissance des terrains désignés par la présente déclaration et a constaté :

(indiquer en particulier avec toutes les précisions possibles : la nature des parcelles à boiser ou à reboiser et celle des fonds voisins.)

Compte rendu sur feuille indépendante :

☐

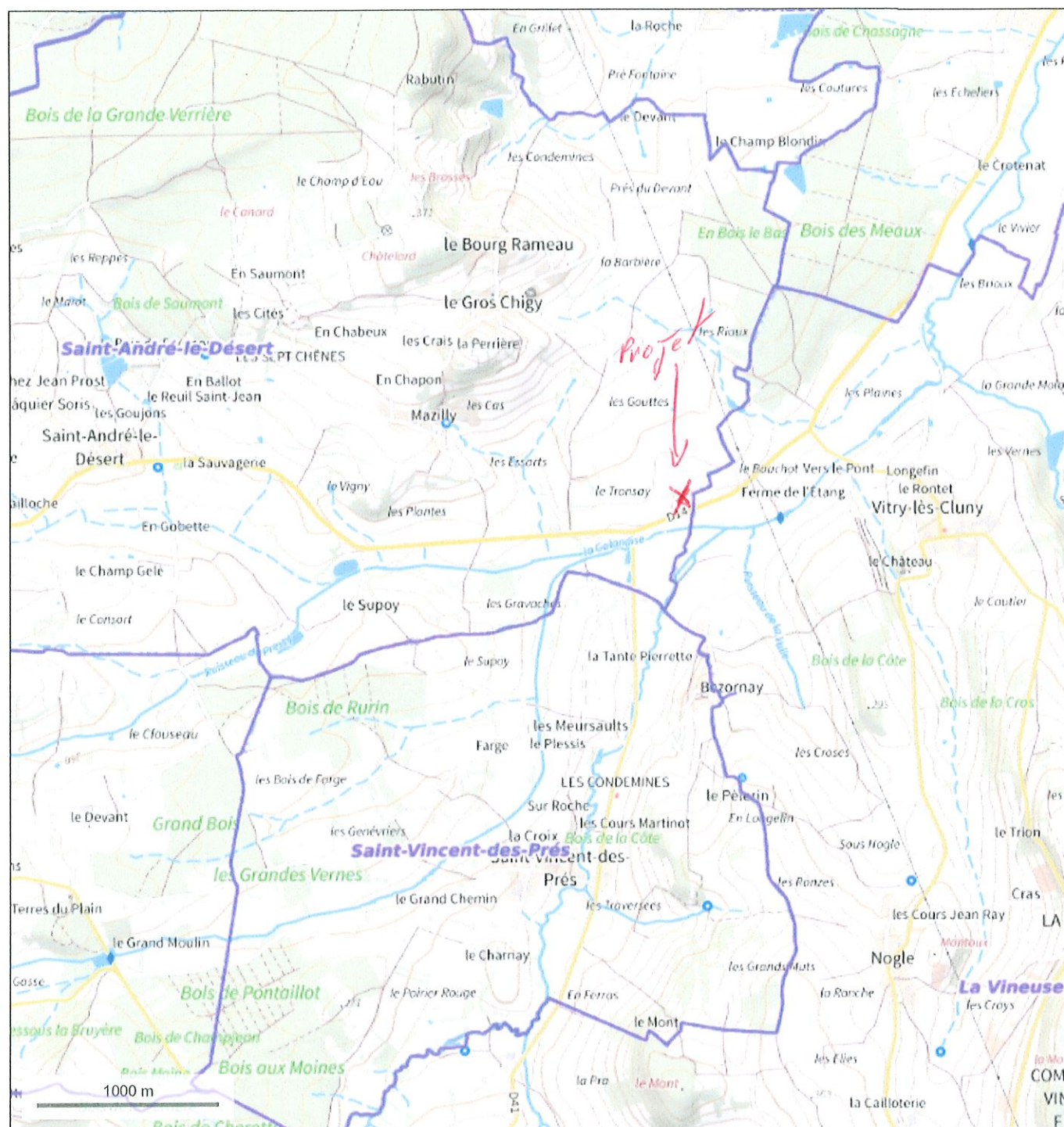
A _____ le _____

Signature

DECISION

A Mâcon, le _____

Le Président du Conseil départemental,



Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
SAINT-ANDRE-LE-DESERT

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE CHALON SUR SAONE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
11 AVENUE PIERRE NUGUE 71100
71100 CHALON SUR SAONE
tél. 03 85 41 71 83 -fax 03 85 41 71 84
cdif.chalon-sur-
saone@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

